

PROVINCE DE QUÉBEC  
VILLE DE MONTMAGNY

PROCÈS-VERBAL d'une séance ordinaire du Conseil municipal de la Ville de Montmagny, tenue à l'hôtel de ville, le lundi 24 février 2020, à 20 h.

**Présences :** Bernard Boulet, conseiller  
Sylvie Boulet, conseillère  
Jessy Croteau, conseiller  
Yves Gendreau, conseiller  
Rémy Langevin, maire  
Marc Langlois, conseiller  
Gaston Morin, conseiller  
Karine Simard

**Absence :** Félix Michaud

1 Adoption de l'ordre du jour de la séance ordinaire du 24 février 2020

2020-069

Il est proposé par M. Jessy Croteau

Appuyé par M. Gaston Morin

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du 24 février 2020 après y avoir ajouté le sujet suivant :

Révision de la structure de Société de développement économique de Montmagny

**DÉPÔT DE DOCUMENTS**

- 2 Dépôt du rapport des dépenses autorisées en vertu du règlement décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaires (délégation du pouvoir de dépenser - politique d'achats) pour la période finissant le 20 février 2020
- 3 Dépôt de la liste datée du 20 février 2020 énumérant les personnes engagées en vertu du pouvoir délégué au directeur général conformément à l'article 73.2 de la Loi sur les cités et villes
- 4 Dépôt du rapport d'activités du trésorier en vertu de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités
- 5 Dépôt du certificat des personnes habiles à voter sur le Règlement numéro 1087-1

La greffière dépose le certificat dressé à la clôture de la journée d'enregistrement tenue à l'intention des personnes habiles à voter inscrites sur la liste référendaire de la Ville de Montmagny à l'égard du Règlement 1087-1 amendant le règlement d'emprunt numéro 1087 de manière à modifier la description à l'annexe A et décréter une dépense et un emprunt de 198 000 \$, lequel certificat a été lu le 24 février 2020.

**RÉSOLUTIONS**

- 6 Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 10 février 2020

2020-070

Il est proposé par Mme Sylvie Boulet

Appuyé par M. Yves Gendreau

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du 10 février 2020. Les membres du conseil déclarent avoir reçu copie dudit procès-verbal conformément à la loi et, en conséquence, déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture.

7 Approbation de dépenses et de contributions - Autorisation de paiements

2020-071

CONSIDÉRANT la décision des membres du conseil municipal d'accorder des subventions ou de contribuer à des projets qui leur ont été soumis par divers organismes à but non lucratif;

CONSIDÉRANT que la Ville de Montmagny, en vertu de l'article 91 de la *Loi sur les compétences municipales*, peut accorder des subventions à de tels organismes;

Il est proposé par Mme Sylvie Boulet

Appuyé par M. Yves Gendreau

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

De confirmer le versement de contributions à divers organismes à but non lucratif totalisant un montant de 480 \$, selon les modalités et pour les activités ou raisons ci-après décrites et d'autoriser le paiement des diverses dépenses du conseil municipal :

ORGANISME / FOURNISSEUR	DESCRIPTION	POSTE BUDGÉTAIRE	TOTAL
Club Vélo--Magny	Remboursement de frais de location - Salle Centre des Migrations	02-530-00-973	180 \$
Centre de formation professionnelle L'Envolée	Attribution de bourses lors de la soirée « Reconnaissance des finissants - Promotion Juin 2020 »	02-699-00-992	300 \$ (2 bourses de 150 \$)

De transmettre copie de la présente résolution à l'adjointe à la mairie, au directeur des loisirs, de la culture et de la vie communautaire et au directeur des finances, de l'approvisionnement et des technologies de l'information de la Ville de Montmagny.

8 Autorisation de financement - Étude de faisabilité - Projet d'ascenseur au 101, avenue Sainte-Julie

2020-072

CONSIDÉRANT la demande de l'École de musique, ci-après nommé « l'École », qu'il y ait un ascenseur pour permettre aux personnes à mobilité réduite d'avoir accès facilement aux locaux de l'École situés au deuxième étage de l'immeuble sis au 101, avenue Sainte-Julie;

CONSIDÉRANT que la Ville de Montmagny souhaite considérer cette demande et évaluer la faisabilité de ce projet;

Il est proposé par M. Bernard Boulet

Appuyé par M. Gaston Morin

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'autoriser le financement pour la réalisation d'une étude de faisabilité pour la construction d'un ascenseur dans la bâtisse sis au 101, avenue Sainte-Julie à Montmagny.

D'affecter la somme de 13 168 \$ au poste 02-701-32-522 - Entretien et réparations de l'aréna à même l'excédent affecté au poste 59-131-08-0000 - Provision pour le tableau indicateur à l'aréna.

De transmettre copie de la présente résolution au Service des finances, de l'approvisionnement et des technologies d'informations de la Ville de Montmagny.

9 Autorisation de financement - Étude de faisabilité - Projet récréatif

2020-073

Il est proposé par M. Bernard Boulet

Appuyé par M. Gaston Morin

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'autoriser la réalisation d'un rapport d'avant-projet pour la réalisation d'un projet de sentier réfrigéré au Parc du Souvenir.

D'autoriser le financement de ce rapport d'avant-projet à même le poste 02-701-33-419 - Services professionnels pour les patinoires extérieures.

De fermer le projet 2019-013 - Plans et devis pour toilettes publiques au Marché public et de transférer le solde budgétaire de ce projet, dont la somme est de 21 000 \$, à l'excédent cumulé non affecté (59-110-01-0000).

D'affecter la somme de 12 000 \$ à même l'excédent cumulé non affecté (59-110-01-0000) au poste 02-701-33-419 - Services professionnels pour les patinoires extérieures.

De transmettre copie de la présente résolution au directeur des finances, de l'approvisionnement et des technologies d'informations de la Ville de Montmagny.

10 Contribution de la Ville de Montmagny - Projet d'aménagement d'îlots de biodiversité au Parc Saint-Nicolas - Fondation Richelieu

2020-074

CONSIDÉRANT le projet de la Fondation Richelieu d'aménagement d'îlots de biodiversité au Parc Saint-Nicolas;

CONSIDÉRANT que la Ville de Montmagny, la Fondation Richelieu et l'école primaire Saint-Nicolas sont partenaires dans ce projet;

CONSIDÉRANT que ce projet cadre dans la planification stratégique de la Ville d'être soucieux de l'incidence de nos actions et décisions sur l'environnement;

Il est proposé par M. Bernard Boulet

Appuyé par M. Gaston Morin

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

Que la Ville de Montmagny s'engage à contribuer au projet en fournissant des arbres et des arbustes provenant de ses achats annuels et en versant une somme de 2 000 \$ provenant du Fond du gaz naturel comme compensation environnementale.

Que la Ville de Montmagny collabore à la mise sur pieds du projet en fournissant un soutien de logistique et de coordination des interventions.

De transmettre copie de la présente résolution à la Fondation Richelieu, ainsi qu'à l'école primaire Saint-Nicolas, au directeur des loisirs, de la culture et de la vie communautaire et au directeur des travaux publics et infrastructures de la Ville de Montmagny.

11 Engagement au poste syndiqué col blanc « Préposé au soutien informatique »

2020-075

Il est proposé par M. Marc Langlois

Appuyé par Mme Sylvie Boulet

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'engager Monsieur Joey Vézina-Coulombe, au poste syndiqué col blanc de « Préposé au soutien informatique » à titre régulier, au Service des finances, de l'approvisionnement et des technologies de l'information, au salaire et conditions prévus à la convention collective de travail des cols blancs en vigueur à la Ville de Montmagny, et ce, à compter du 24 février 2020.

De transmettre copie de la présente résolution à Monsieur Joey Vézina-Coulombe, au Syndicat des employés municipaux de Montmagny (CSD) de même qu'à la directrice des ressources humaines et au directeur des finances, de l'approvisionnement et des technologies de l'information de la Ville de Montmagny.

12 Demande d'occupation du domaine public - Relais à Vélo Aldo Deschênes - Le 13 juin 2020

2020-076

Il est proposé par M. Marc Langlois

Appuyé par Mme Sylvie Boulet

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'autoriser le comité organisateur du Relais à Vélo Aldo Deschênes à utiliser le réseau routier de la Ville de Montmagny sur le boulevard Taché, le 13 juin 2020, entre 8 h 30 et 10 h, pour la tenue de leur traversée en vélo afin d'amasser des fonds pour la recherche contre le cancer, selon le parcours soumis et conditionnellement à ce qu'il assure l'accès aux voies publiques pour les véhicules d'urgence en tout temps pendant l'activité.

D'autoriser le Comité organisateur à installer de la signalisation promotionnelle et directionnelle sur des poteaux d'utilités publiques et divers terrains municipaux, pendant et quelques jours précédant l'événement. Cette autorisation est accordée uniquement pour les lieux propriétés de la Ville de Montmagny et conditionnellement à ce qu'elle ne nuise pas à la signalisation routière et à ce qu'elle soit retirée immédiatement après l'événement.

D'assurer au comité organisateur le soutien technique des services municipaux concernés sous forme de prêt d'équipement et de main d'œuvre, selon leur disponibilité, pour la réalisation de cette activité.

De transmettre copie de la présente résolution au comité organisateur, à Paraxion inc. et à la Sûreté du Québec de même qu'au Service des travaux publics et des infrastructures et au Service de la sécurité incendie et de la sécurité civile de la Ville de Montmagny.

13 Demande d'occupation du domaine public - « Évènement Cœurs en Fête » - Église Centre Vie Abondante - Du 25 juin au 27 juin 2020

2020-077

CONSIDÉRANT que l'organisme Église Centre Vie Abondante désire tenir la quatrième édition de l'événement « Cœur en fête » au Parc du Souvenir;

CONSIDÉRANT que, dans le cadre de cette fête, l'organisme souhaite installer des kiosques d'information et d'animation, ainsi qu'une mini ferme, une scène centrale pour la production d'artistes professionnels et amateurs et faire la distribution gratuite de nourriture;

Il est proposé par M. Marc Langlois

Appuyé par Mme Sylvie Boulet

#### ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'autoriser l'organisme Église Centre Vie Abondante à installer des kiosques d'information et d'animation, ainsi qu'une mini ferme, une scène centrale pour la production d'artistes professionnels et amateurs et à faire la distribution gratuite de nourriture au Parc du Souvenir, et ce, du 25 juin au 27 juin 2020.

Cette autorisation est conditionnelle à ce que l'organisme soit doté des couvertures d'assurances nécessaires, à ce qu'il mette en place des dispositions permettant d'effectuer la récupération des matières résiduelles recyclables et non recyclables pendant la durée de l'événement et à ce qu'il remette le site en bon état après l'événement.

D'autoriser l'organisme à installer de la signalisation promotionnelle et directionnelle sur des poteaux d'utilités publiques et divers terrains municipaux, pendant et quelques jours précédant l'événement. Cette autorisation est accordée uniquement pour les lieux propriétés de la Ville de Montmagny et conditionnellement à ce qu'elle ne nuise pas à la signalisation routière et à ce qu'elle soit retirée immédiatement après l'événement.

De transmettre copie de la présente résolution à l'organisme Église Centre Vie Abondante, à la Sûreté du Québec, au superviseur aux permis et aux inspections de même qu'au Service des travaux publics et des infrastructures et au Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire de la Ville de Montmagny.

#### 14 Demande d'utilisation du domaine public à Autos antiques Montmagny - Exposition de voitures antique - Le 12 juillet 2020

2020-078

CONSIDÉRANT que l'organisme Autos antiques Montmagny désire présenter l'édition 2020 de son exposition annuelle de voitures antiques sur le site du Parc Saint-Nicolas, propriété de la Ville de Montmagny;

CONSIDÉRANT que l'organisme prévoit exiger un prix d'entrée sur le site pour les exposants et les visiteurs de l'exposition;

CONSIDÉRANT qu'il sollicite également l'autorisation d'y vendre des boissons alcoolisées et offrir un service de restauration rapide de type cantine de rue, communément appelée « Food Truck»;

Il est proposé par M. Marc Langlois

Appuyé par Mme Sylvie Boulet

#### ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'autoriser Autos antiques Montmagny à présenter, le dimanche 12 juillet 2020, son exposition annuelle de voitures antiques sur le site du Parc Saint-Nicolas, et à exiger un droit d'accès pour l'événement. Cette autorisation est conditionnelle à ce que l'organisme soit doté des couvertures d'assurances nécessaires, à ce qu'il mette en place des dispositions permettant d'effectuer la récupération des matières résiduelles recyclables et non recyclable pendant la durée de l'événement et à ce qu'il remette le site en bon état après l'événement. Cette utilisation du domaine public est également valide le samedi, 11 juillet, pour permettre la préparation du site.

Que l'organisme soit seul responsable de toute infraction constatée dans le cadre de l'usage du site.

D'autoriser également la vente de bière et de boissons alcoolisées sur le site du Parc Saint-Nicolas pendant l'événement, aux conditions suivantes :

- obtention de tous les permis requis;

- affiches publicitaires discrètement installées;
- bière et autres boissons servies dans des verres de plastique;

- identification claire de la délimitation du périmètre où la consommation sera permise de manière à interdire la consommation hors du site.

De permettre la présence sur le site pendant l'événement d'une cantine de rue, communément appelée «Food Truck». Le demandeur devra ainsi s'assurer d'obtenir auprès du Service du greffe, des affaires juridiques et de l'urbanisme de la Ville tout certificat requis, le cas échéant, pour l'exploitation de ce type de commerce temporaire.

D'autoriser le demandeur à installer de la signalisation promotionnelle et directionnelle sur des poteaux d'utilités publiques et divers terrains municipaux, pendant l'évènement et quelques jours précédant l'évènement. Ladite autorisation est toutefois accordée uniquement pour les lieux propriétés de la Ville et conditionnellement à ce qu'elle ne nuise pas à la signalisation routière et à ce qu'elle soit retirée immédiatement après l'évènement.

De transmettre copie de la présente résolution au demandeur et à la Sûreté du Québec de même qu'au Service de la sécurité incendie et de la sécurité civile, au Service des travaux publics et des infrastructures et au Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire de la Ville de Montmagny.

15 Autorisation de signature - Entente - Atelier d'artistes au 2e étage de la Maison Taché

2020-079

Il est proposé par M. Yves Gendreau

Appuyé par M. Jessy Croteau

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'autoriser le maire et la greffière à signer, pour et au nom de la Ville de Montmagny, une entente avec Mesdames Henriette Corriveau et Chantal-Jane Garant, ci après nommées « Les Locataires », établissant les modalités et conditions entourant l'aménagement et l'utilisation du 2<sup>e</sup> étage de la Maison Taché en atelier d'artistes.

De transmettre copie de la présente résolution à Mesdames Henriette Corriveau et Chantal-Jane Garant, de même qu'au directeur des loisirs, de la culture et de la vie communautaire et au directeur des finances, de l'approvisionnement et des technologies de l'information de la Ville de Montmagny.

16 Autorisation de signature du protocole d'entente relatif à l'octroi d'une aide financière dans le cadre du Volet 2 du Programme d'infrastructures municipales d'eau

2020-080

CONSIDÉRANT que le Conseil municipal, par sa résolution 2019-110, a autorisé le dépôt d'une demande d'aide financière auprès du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation pour défrayer une partie des coûts liés à la réalisation de son projet visant la réfection de la rue des Écores, de la rue Couillard-Désilets et de l'avenue du Quai, via le Volet 2 du Programme d'infrastructures municipales d'eau (PRIMEAU);

CONSIDÉRANT que le Conseil municipal, par sa résolution 2019-400, a autorisé le dépôt d'une demande d'aide financière auprès du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation pour défrayer une partie des coûts liés à la réalisation de son projet visant la réfection de la rue Saint-Antoine, via le Volet 2 du Programme d'infrastructures municipales d'eau (PRIMEAU);

CONSIDÉRANT l'octroi de l'aide financière au projet déposé;

Il est proposé par M. Yves Gendreau

Appuyé par M. Jessy Croteau

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'autoriser le maire à signer les protocoles d'entente entre la Ville et le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation.

De transmettre copie de la présente résolution au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de même qu'au Service des travaux publics et des infrastructures et au Service des finances, de l'approvisionnement et des technologies de l'information de la Ville de Montmagny.

17 Adjudication de contrat - Conception et construction d'un pumptrack au parc Saint-Nicolas

2020-081

CONSIDÉRANT que des soumissions par appel d'offres public, par système d'évaluation et de pondération des offres en deux étapes, ont été demandées pour la conception et la construction d'un pumptrack au parc Saint-Nicolas;

CONSIDÉRANT qu'à la suite de cet appel d'offres, trois soumissionnaires ont présenté une offre, soit Vallerex inc., Gestion Dexsen inc. et Tessier Récréa-Parc inc.;

Il est proposé par M. Gaston Morin

Appuyé par M. Jessy Croteau

ET RÉSOLUUNANIMEMENT

D'adjuger à Tessier Récréa-Parc inc. le contrat pour la conception et la construction d'un pumptrack au parc Saint-Nicolas, au prix total de 99 958,22 \$, taxes incluses, conformément à la soumission déposée par cette firme et conditionnellement à l'approbation du règlement d'emprunt numéro 1231 par le Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation. La soumission ayant obtenu le meilleur rapport qualité/prix suivant l'analyse effectuée par le comité de sélection dans le cadre du processus d'appel d'offres par système de pondération et d'évaluation des offres en deux étapes. Les documents d'appel d'offres, les addenda, le devis, la soumission de l'adjudicataire et la présente résolution constituent le contrat liant les parties.

De transmettre copie de la présente résolution à Tessier Récréa-Parc inc. de même qu'au Service des travaux publics et des infrastructures et au Service des finances, de l'approvisionnement et des technologies de l'information de la Ville de Montmagny.

18 Demande d'autorisation au MDDELCC - Projet de percée visuelle à Place des Migrations

2020-082

CONSIDÉRANT que la Ville de Montmagny projette la réalisation de travaux d'élaguation des arbres matures, de coupe d'arbres en friche et de nettoyage du talus existant en bordure de la promenade des Migrations;

CONSIDÉRANT que l'autorisation du ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques est requise pour de tels travaux;

Il est proposé par M. Gaston Morin

Appuyé par M. Jessy Croteau

ET RÉSOLUUNANIMEMENT

D'autoriser l'ingénieur-superviseur à la Ville de Montmagny, à signer, pour et au nom de la Ville de Montmagny, le formulaire intitulé « Formulaire de demande d'autorisation pour réaliser un projet assujéti à l'article 22 de la *Loi sur la qualité de l'environnement* et à déposer les plans, devis et autres documents nécessaires pour l'émission par le ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques d'un certificat d'autorisation permettant la réalisation des travaux d'élaguation des arbres matures, de coupe d'arbres en friche et de nettoyage du talus à Place des Migrations.

De s'engager à transmettre au ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, au plus tard 60 jours après la fin des

travaux, une attestation signée par un ingénieur quant à la conformité des travaux avec l'autorisation accordée par ledit ministère.

De s'engager à réaliser les travaux liés aux mesures compensatoires selon l'échéancier convenu avec le ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques et à présenter les plans et devis et une demande d'autorisation, le cas échéant.

De transmettre copie de la présente résolution au ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, ainsi qu'au Service des travaux publics et des infrastructures de la Ville de Montmagny.

19 Demande à la Commission de la représentation électorale du Québec - Reconduction de la division de ses districts électoraux

2020-083

CONSIDÉRANT qu'en vertu de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités (LERM), la division en districts électoraux des municipalités doit être effectuée au cours de l'année qui précède l'élection, soit avant le 1<sup>er</sup> juin 2020 en vue de l'élection de novembre 2021;

CONSIDÉRANT que la LERM prévoit toutefois qu'une municipalité peut reconduire la même division de son territoire en districts électoraux que celle adoptée pour l'élection générale précédente si cette division respecte les conditions prévues aux articles 9, 11 et 12 de ladite loi;

CONSIDÉRANT que la Ville de Montmagny respecte ces exigences, tel qu'en fait foi le document prévu à l'article 12.1 de la LERM et joint à la présente résolution, lequel indique notamment le nombre d'électeurs de chacun des districts électoraux actuellement en vigueur;

CONSIDÉRANT que la Ville de Montmagny doit, pour procéder à la reconduction de ses districts électoraux, demander préalablement à la Commission de la représentation électorale du Québec, avant le 15 mars de l'année civile qui précède celle où doit avoir lieu l'élection générale, de lui confirmer qu'elle remplit bien les conditions requises;

Il est proposé par M. Bernard Boulet

Appuyé par M. Jessy Croteau

ET RÉSOLUUNANIMEMENT

De demander à la Commission de la représentation électorale du Québec de confirmer à la Ville de Montmagny qu'elle remplit les conditions pour reconduire la même division de son territoire en districts électoraux que celle adoptée pour l'élection générale précédente, c'est-à-dire pour l'élection générale de novembre 2017.

De transmettre copie de la présente résolution à la Commission de la représentation électorale du Québec.

20 Demande d'appui à la Société canadienne du cancer - Avril, mois de la jonquille

2020-084

CONSIDÉRANT que chaque année, plus de 55 000 Québécois et Québécoises reçoivent un diagnostic de cancer, et que cette annonce représente un choc important qui se répercute dans toutes les sphères de leur vie;

CONSIDÉRANT que pour chaque personne touchée, une à trois personnes de son entourage prendront le rôle de proche aidant;

CONSIDÉRANT qu'environ quatre cancers sur dix peuvent être évités en adaptant un mode de vie sain et en mettant en place des politiques de santé qui protègent les Québécois et les Québécoises;

CONSIDÉRANT que la survie pour tous les cancers combinés a augmenté de 8 %, passant de 55% en 1992 à 63 % en 2019, et que c'est grâce au financement de



recherches novatrices que nous y sommes parvenus et que nous pouvons poursuivre notre objectif d'un monde sans cancer;

CONSIDÉRANT que la Société canadienne du cancer est le seul organisme de bienfaisance national qui vient en aide à tous les Québécois et Québécoises atteints de tous les types de cancer et leurs proches, à travers la recherche, la prévention, l'accès à un réseau d'aide, l'information basée sur les dernières données probantes et la défense de l'intérêt public;

CONSIDÉRANT que la vie est plus grande que le cancer, qu'elle ne se résume pas à un diagnostic. À la chimiothérapie. Aux cicatrices. Par l'entremise de ses programmes, la Société canadienne du cancer aide les Québécois et Québécoises à tisser des liens avec les autres et à leur assurer une qualité de vie et un bien-être;

CONSIDÉRANT que le mois d'avril est connu comme étant le Mois de la jonquille, qu'il est porteur d'espoir et que la Société canadienne du cancer encourage alors les Québécois et Québécoises à poser un geste significatif pour les personnes touchées par le cancer;

Il est proposé par M. Bernard Boulet

Appuyé par M. Jessy Croteau

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

De décréter que le mois d'avril est le Mois de la jonquille.

Que le conseil municipal de la Ville de Montmagny encourage la population à accorder généreusement son appui à la cause de la Société canadienne du cancer.

De transmettre copie de la présente résolution à la Société canadienne du cancer, ainsi qu'à l'adjointe à la Mairie de la Ville de Montmagny.

- 21 Adoption du Règlement numéro 1236 décrétant une dépense et un emprunt de 230 000 \$ pour le prolongement des réseaux de la rue Saint-Antoine

2020-085

Il est proposé par M. Gaston Morin

Appuyé par M. Marc Langlois

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'adopter le Règlement numéro 1236 décrétant une dépense et un emprunt de 230 000 \$ pour le prolongement des réseaux de la rue Saint-Antoine, pour lequel un avis de motion a été donné à la séance du 10 février 2020. Les membres du conseil municipal déclarent que le projet de règlement a été déposé au moment de l'avis de motion conformément à la loi.

- 22 Adoption du Règlement numéro 1238 décrétant une dépense et un emprunt de 275 625 \$ pour le programme annuel d'amélioration de la chaussée et le programme annuel de la sécurité des usagers des voies publiques

2020-086

Il est proposé par M. Gaston Morin

Appuyé par M. Jessy Croteau

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'adopter le Règlement numéro 1238 décrétant une dépense et un emprunt de 275 625 \$ pour le programme annuel d'amélioration de la chaussée et le programme annuel de la sécurité des usagers des voies publiques, pour lequel un avis de motion a été donné à la séance du 10 février 2020. Les membres du conseil municipal déclarent que le projet de règlement a été déposé au moment de l'avis de motion conformément à la loi.

23 Premier projet de résolution adopté en vertu du Règlement 1600 (PPCMOI) relatif à l'immeuble situé au 398, rue Pontbriand

2020-087

CONSIDÉRANT qu'une demande a été formulée pour la propriété située au 398, rue Pontbriand afin de permettre la construction de deux bâtiments de 12 logements et 1 bâtiment de 16 logements et de permettre la subdivision en copropriété divise des 3 bâtiments;

CONSIDÉRANT que cette demande est conforme aux critères d'évaluation édictés à l'article 18 du *Règlement numéro 1600 sur les projets particuliers de la Ville de Montmagny*;

CONSIDÉRANT l'avis favorable sur cette demande d'autorisation d'un projet particulier donné par le Comité consultatif d'urbanisme en date du 21 janvier 2020;

Il est proposé par M. Gaston Morin

Appuyé par M. Marc Langlois

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

Que le conseil municipal approuve, en vertu du *Règlement numéro 1600 sur les projets particuliers de la Ville de Montmagny* et malgré les dispositions du règlement de zonage 1100 et ses amendements en vigueur et malgré les dispositions du règlement de lotissement 1200 et ses amendements, la subdivision en copropriété divise de 3 bâtiments ainsi que la construction de 2 bâtiments de 12 logements et 1 bâtiment de 16 logements, et ce, de manière à permettre l'usage de 9 logements et plus, le nombre d'étages à 3, une hauteur des bâtiments de 12 mètres, des espaces de stationnement en cour avant et un espace de gazon de 70 m<sup>2</sup> en cour avant.

Que le conseil municipal émette la condition que les caractéristiques architecturales qui rendent le projet acceptable devront être préservées.

De transmettre copie de la présente résolution au propriétaire de l'immeuble concerné et au superviseur aux permis et inspections et inspection de la Ville de Montmagny.

24 Avis de motion et dépôt d'un projet de règlement décrétant la tarification pour le financement de certains biens, services ou activités de la Ville de Montmagny

2020-088

Avis de motion est par les présentes donné par le conseiller, M. Marc Langlois qu'à une prochaine assemblée un règlement sera présenté pour adoption, lequel a pour but de décréter la tarification pour le financement de certains biens, services ou activités de la Ville de Montmagny.

Le conseiller dépose le projet de règlement conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*.

25 Avis de motion et dépôt du projet de règlement amendant de nouveau le Règlement numéro 1194 de manière à reporter au 31 décembre 2020 l'échéance du programme de subvention pour l'acquisition de couches réutilisables

2020-089

Avis de motion est par les présentes donné par le conseiller, M. Marc Langlois qu'à une prochaine assemblée un règlement sera présenté pour adoption, lequel a pour but d'amender de nouveau le Règlement numéro 1054 de manière à reporter au 31 décembre 2021 l'échéance du programme de subvention pour l'acquisition de couches réutilisables et à fixer le montant total annuel des subventions versées.

Le conseiller dépose le projet de règlement conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*.

26 Avis de motion et dépôt d'un projet de règlement décrétant une dépense et un emprunt de 510 000 \$ pour la conversion au DEL du réseau d'éclairage de rue

2020-090

Avis de motion est par les présentes donné par le conseiller, M. Marc Langlois qu'à une prochaine assemblée un règlement sera présenté pour adoption, lequel a pour but de décréter une dépense et un emprunt de 510 000 \$ pour la conversion au DEL du réseau d'éclairage de rue.

Le conseiller dépose le projet de règlement conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*.

- 27 Avis de motion et dépôt d'un projet de règlement décrétant une dépense et un emprunt de 270 000 \$ pour la reconstruction des infrastructures de l'ancienne avenue Valcourt

2020-091

Avis de motion est par les présentes donné par le conseiller, M. Marc Langlois qu'à une prochaine assemblée un règlement sera présenté pour adoption, lequel a pour but de décréter une dépense et un emprunt de 270 000 \$ pour la reconstruction des infrastructures de l'ancienne avenue Valcourt.

Le conseiller dépose le projet de règlement conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*.

- 28 Révision des règlements généraux et de la composition du conseil d'administration de la Société de développement économique de Montmagny inc.

2020-092

CONSIDÉRANT que le Conseil municipal de la Ville de Montmagny est doté du pouvoir de nommer les administrateurs de la Société de développement économique de Montmagny inc., et ce, en vertu des règlements généraux de la Société;

CONSIDÉRANT la nécessité de procéder à une réforme de la structure de la Société de développement économique de Montmagny, afin d'opérer pleinement les mandats en matière de développement économique et commercial;

CONSIDÉRANT l'opportunité de constituer un comité consultatif de développement économique par lequel l'expertise des gens d'affaires sera mise à contribution;

Il est proposé par M. Marc Langlois

Appuyé par M. Bernard Boulet

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

De mettre fin, en date des présentes, au mandat des administrateurs nommés à la Société de développement économique de Montmagny inc.

De déposer pour l'assemblée initiale de la corporation une proposition de nouvelle dénomination sociale, soit « Développement Économique Montmagny » et des règlements généraux modifiés.

De remercier les administrateurs et son président, Joël Paquet, pour leur contribution au sein de ce conseil d'administration.

De transmettre copie de la présente résolution au Conseil d'administration de la Société de développement économique de Montmagny.

- 29 PÉRIODE DE QUESTIONS

Monsieur le maire invite les personnes présentes à poser des questions.

- 30 Levée de la séance

2020-093

Il est proposé par Mme Sylvie Boulet

Appuyé par M. Gaston Morin

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'approuver la levée de la séance ordinaire du 24 février 2020, à 20h50.

  
\_\_\_\_\_  
GREFFIÈRE

  
\_\_\_\_\_  
MAIRE

APPROUVÉ À LA SÉANCE ORDINAIRE DU 23 MARS 2020.

  
\_\_\_\_\_  
MAIRE